



## Rupture de contrat militaire - Lien au service

Par **walem**, le **06/01/2013** à **19:53**

Bonjour,

Je suis actuellement sous-officier dans l'armée de Terre, dans une spécialité déficitaire et ayant un lien au service de 5 ans. Après 3 ans de service dans l'institution, dont une OPEX, je ne trouve plus ma place dans l'armée, et j'ai une belle opportunité dans le civil qui ne se représentera peut être pas.

Aussi, je cherche la marche à suivre afin de pouvoir dénoncer mon contrat "dans les règles", c'est à dire ne pas désertier ou ne pas feindre un arrêt maladie. Je connais à peu près la marche à suivre, enfin on m'a conseillé de faire un compte-rendu écrit à l'attention de mon chef de corps, mais à vrai dire je ne sais pas quoi mettre dedans pour que cela "fonctionne", et d'autre part je n'ai aucune idée des délais que cela peut prendre avant d'être vraiment libéré de mes obligations.

Aussi, je suis preneur de toute information à propos de ce sujet.

Merci